

Image not found or type unknown



Parents etranger vivant en france

Par **marie**, le **09/06/2010** à **14:19**

Bonjour,rrnrnJ'ai actuellement des parents en retraite d'origine portugaise vivant en francernaussi ce sont des personnes qui ne s'entendent plus, aussi mon père souhaite partir au portugal sans ma mère en lui coupant les vivresrrnrnA savoir q'en france ils sont locataires et que ma mère à une petite retrairenet ne pourra pas subvenir à ses besoins, ont un compte à part en france et aurnportugal sont propriétaires d'un appartement et ont un compte jointrnrnMa question est si mon père part effectivement au portugal, est-il obligé de payer toutes les charges en france (sont mariés sous le régime de la communauté mariage fait au portugal) et s'il ne le fait pas il y a t-il un recours quelconque en france pour évider que ce soit les enfants qui règlent la noternet l'obliger à le faire rnrnrnEt si il y a divorce quel est la procédure à suivre;rrnrnmerci pour votre réponse